

Montréal, le 25 mai 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport du Distributeur concernant les exigences de l'article
75.1 LRÉ 2021
Votre dossier : R060642**

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre du 24 mai dernier, nous transmettant les renseignements requis à l'annexe II de la *Loi sur la Régie de l'énergie* pour l'année 2021, ainsi que le compte rendu de la séance publique d'information.

Nous accusons également réception des copies **non-caviardées** de l'annexe A de la pièce HQD-4 document 1 - Évolution de l'actif réglementaire lié à toute entente de suspension (TCE) et de la pièce HQD-6, document 1 - Approvisionnement en électricité et options tarifaires d'électricité interruptible et d'électricité additionnelle déposées **sous pli confidentiel**.

Ces documents ainsi reçus seront traités conformément à la politique concernant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie de l'énergie.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml